



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 018

Séance du 5 mai 2026

MISE A NIVEAU DU LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE

L'an deux mille vingt-six, le 5 mai à 19h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 22 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS ; Frédéric THOMAS ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

Rappel du contexte

Le progiciel de gestion financière utilisé par Creuse Grand Sud est fourni par l'éditeur Berger Levraut, et ce depuis la création de l'intercommunalité. Le contrat en cours prendra fin le 31 décembre 2026 et la version actuellement utilisée est désormais obsolète : l'éditeur arrêtera prochainement d'en assurer la maintenance.

Pour des raisons de continuation de service, il est nécessaire de prendre une décision concernant l'avenir de ce logiciel et de préparer une commande pour la migration des données et la mise en service d'une solution alternative au progiciel utilisé aujourd'hui.

Présentation de la demande

Si Berger Levraut a fait une proposition commerciale pour la migration vers la nouvelle version du logiciel, d'autres éditeurs ont malgré tout été sollicités afin d'examiner d'autres systèmes informatiques pour la gestion financière de la collectivité (sociétés CERIG et ODYSSEE).

Cependant leurs produits présentent des désavantages significatifs, notamment en ce qu'ils ne satisfont pas notre besoin d'un produit entièrement en ligne, ou offrent une garantie insuffisante de récupération de nos anciennes données, et leurs propositions n'ont pas pu être retenues.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260505-2026_B_018-

Éléments d'appréciation

La société BERGER LEVRAULT, prestataire de logiciels de gestion pour les collectivités, propose un projet de migration totale vers un nouveau logiciel, WeSeditGF. Ce logiciel, en mode Saas, ou le logiciel en tant que service, donnera la possibilité aux services financiers de passer la chaîne comptable de la collectivité en totale dématérialisation, et ainsi de satisfaire les demandes du comptable public et les réglementations en vigueur concernant les finances publiques. Il est à noter que le nombre d'utilisateurs est illimité, ce qui permettrait une utilisation du logiciel par tous les services et les agents « acheteurs ».

Berger Levrault est un éditeur de référence parmi les collectivités. Il propose un contrat d'un an, renouvelable. Le projet sera piloté avec le service finances, afin de mettre en place les paramétrages nécessaires, les phases de test, le planning des formations etc. L'ouverture du service est prévue pour décembre 2026.

Éléments financiers

La proposition commerciale en annexe, se divise en trois parties :

L'acquisition du logiciel proprement dit, en investissement au compte 2051, comprenant la migration du système actuel et toutes les données financières : 15 900 € TTC (dépense unique non renouvelable).

Les licences annuelles en fonctionnement au compte 65811 (un ajustement en prorata sera fait sur les licences de l'ancienne version et la nouvelle en fonction de la date réelle de mise en service) : 13 164 € TTC (dépense annuelle, pour rappel le coût annuel actuel est de 15 118 € TTC).

Les formations pour l'ensemble des utilisateurs (plus la formation continue en ligne) : 10 000 € TTC (dépense unique non renouvelable).

Total de l'opération : 39 064 € TTC

La dépense est prévue au budget principal 2026 et sera inscrite au service d'administration générale.

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la proposition de la société BERGER LEVRAULT pour une acquisition du logiciel de gestion financière exposée dans l'annexe ci-jointe,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande de cette prestation.

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com